

# Responsabilité civile professionnelle et Protection juridique

## la fiche mémo des internes

### RCP-PJ OFFERTES

y compris assistances  
psychologique et  
e-réputation\*

## 1. QU'EST-CE QUE C'EST ?



- ➔ **La responsabilité civile professionnelle (RCP)** vous permet d'être assisté en cas de réclamation d'un patient, dans le cadre de soins prodigués lors de vos stages et de vos gardes à l'hôpital ou de remplacements en libéral, mais aussi sur la voie publique.
- ➔ **La protection juridique (PJ)** vous aide à faire face aux conflits<sup>(1)</sup> de votre vie professionnelle ou privée<sup>(2)</sup>.

## 2. À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?



- ➔ **L'assurance RCP-PJ** concerne tous les internes. Elle n'est pas obligatoire, mais elle est indispensable pour exercer sereinement. En effet, vous n'êtes pas couvert par votre employeur en cas :
  - ✓ de faute reconnue comme « détachable du service », ou « abus de fonction »,
  - ✓ d'actes réalisés hors de l'établissement ou lors de vos remplacements,
  - ✓ de poursuite pénale.

## 3. COMMENT ÇA MARCHE ?



### Exemple 1

Un de vos actes de prévention, de diagnostic ou de soins est remis en question par un patient, qui me prend en charge ?  
Nous prenons en charge les frais de procédure et les éventuelles indemnités des dommages corporels, matériels et immatériels<sup>(3)</sup>.

### Exemple 2

Un litige dans votre vie professionnelle ou privée avec un prestataire, un voisin, un garagiste, un confrère, votre employeur, que se passe-t-il ?  
Nous remboursons les frais et honoraires en phase contentieuse<sup>(4)</sup>.

### Exemple 3

Un désaccord avec votre hiérarchie sur votre planning ou vos heures supplémentaires, que se passe-t-il ?  
En cas de procédure, la MACSF rembourse les frais d'avocat<sup>(1)</sup>.

## 4. EN BREF ...

- ➔ **Indemnisation** des patients<sup>(3)</sup> et prise en charge des frais de procédure<sup>(1)</sup>.
- ➔ **Informations** sur vos droits, accompagnement par nos juristes et médecins experts.
- ➔ **Défense** de votre e-réputation et assistance psychologique.



Appli MACSF



macsf.fr



Nous contacter



**La RCP-PJ est une assurance que vous pouvez souscrire en ligne, au téléphone ou en agence. Une attestation d'assurance vous sera demandée avant de commencer des remplacements.**

\*Les garanties Responsabilité civile professionnelle, Protection juridique, Assistance psychologique et Assistance e-réputation sont offertes aux internes jusqu'à l'obtention de la thèse (hors internes en anesthésie, chirurgie et obstétrique pratiquant des remplacements). En cas de remplacements, la contribution au fonds de garantie FAPDS est due.  
(1) Dès lors que le montant en jeu dépasse 454 € (valeur au 01/03/2021). (2) Hors litiges matrimoniaux. (3) Dans la limite de 8 millions d'euros par sinistre et 15 millions d'euros par année d'assurance. (4) Nous intervenons dès lors que le montant en jeu dépasse 454 euros (valeur au 1/03/2021) et remboursons les frais et honoraires en application d'un barème dont les montants cumulables entre eux varient selon les procédures engagées.  
MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - SAM - Entreprises régies par le Code des assurances - Sièges sociaux : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX. Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 LA DEFENSE CEDEX - ALAP - Association Libérale d'Assurance et de Prévoyance - Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - Siège social : 11 rue Brunel - 75017 PARIS.